

016
Angla

Index(www.burundi.org)

ONTVANGEN 02 JUNI 1999

http://www.burundi.org
Burundi Information
E-mail: burundi@burundi.org
Doc.323
Date:26.05.99

F 9161
C 20

Source: Partis pour l'instauration
de la Démocratie au Burundi

REPUBLIQUE DU BURUNDI
PARTIS POUR L'INSTAURATION
DE LA DEMOCRATIE AU BURUNDI.

**Déclaration des Partis pour l'instauration
de la Démocratie au Burundi sur le procès des putschistes
du 21 octobre 1993.**

Le vendredi 14 mai 1999, la Cour Suprême de Bujumbura a rendu son verdict dans le procès dit " des putschistes du 21 octobre 1993". Rappelons que ce putsch a emporté le Président de la République, le Président et le Vice-Président de l'Assemblée Nationale, le Ministre de l'Intérieur et de l'Administration du Territoire et l'Administrateur Général de la Documentation Nationale et des Migrations, et fut le prélude à la crise sécuritaire et à la guerre civile que connaît le Burundi jusqu'à maintenant.

Plusieurs personnes avaient déjà fait part au pouvoir en place de leurs inquiétudes et des irrégularités qui entourent l'instruction de ce procès, tant au niveau de la Cour elle-même qu'à celui du Parquet Général. Ils réclamaient une instruction complète du dossier au niveau du Parquet Général au lieu de l'envoyer en délibéré comme cela venait d'être décidé par le siège.

Sur les 79 prévenus dont plus de 64 demeuraient libres, la lecture du verdict fait état de:

- la condamnation à mort de 5 personnes dont 4 se sont exilées sous escortes militaires après le putsch et dont le seul officier est le lieutenant KAMANA.
- la condamnation à 10 ans de prison du lieutenant NGOMIRAKIZA Jean.
- 38 acquittements dont François NGEZE proclamé Président par les putschistes et par lui-même, Colonel BIKOMAGU Jean alors Chef d'Etat-Major de l'Armée burundaise, Colonel Isai e NIBIZI alors Commandant du camp MUHA chargé de la sécurité des institutions, Colonel Charles NTAKIJE alors Ministre de la Défense Nationale, et le

Commandant NTAKIYICA Hilaire actuellement en exil.

- près de trente-six autres personnes restent dans une situation judiciaire inconnue.

Face à cette situation, les Partis pour l'instauration de la Démocratie au Burundi à savoir le Front pour la Démocratie au Burundi " FRODEBU", le Rassemblement du Peuple Burundais " RPB", le Parti du peuple " PP", le Parti Libéral " PL", le Conseil National pour la Défense de la Démocratie " CNDD", le Front pour la Libération Nationale "FROLINA", et le Parti pour la libération du Peuple Hutu du Burundi "PALIPEHUTU" portent à la connaissance de l'opinion nationale et internationale ce qui suit:

1. Les conclusions de la Cour Suprême sur ce procès "des putschistes" révèlent la caractère partisan et partial de la justice burundaise où, délibérément, des magistrats et des juges refusent d'entendre des témoins, ou se refusent sciemment d'approfondir les interrogatoires de personnes réellement impliquées.

Comment en effet peut-on croire qu'une poignée de cinq militaires sous-officiers puissent concevoir et exécuter un coup d'état sanglant sous la forme hiérarchisée que nous connaissons sans subir une seule réprimande, dans une armée de plus de 20.000 hommes? Serait-ce une armée dirigée par des officiers supérieurs ou par des caporaux? Cela ne se verrait qu'au Burundi!

Si tel était le cas, l'armée burundaise serait entièrement incompétente et irresponsable, et dans ce cas, sa réforme profonde s'impose d'urgence, en commençant par son haut commandement. Dans une situation normale, cela serait inacceptable pour une armée soucieuse d'extirper de son sein ceux qui la discréditent.

2. Les conclusions de la Cour Suprême constituent un précédent malheureux, un scandale judiciaire et une disqualification de la magistrature burundaise en particulier.

Suite à cette situation,

3. Les partis signataires de la présente expriment ici leur indignation et leur totale désapprobation face à cette pratique de deux poids deux mesures, devenue courante dans la justice burundaise.
4. Ils réclament des réformes profondes tant au niveau de l'organisation qu'à celui des personnels au sein de ce corps, avant de traiter des questions aussi importantes que celle de Coup d'Etat.
5. Ils se réservent par conséquent le droit de faire réouvrir ce dossier au moment opportun, pour qu'il soit tranché dans le strict respect de la loi, des intérêts des familles des victimes et ceux du peuple burundais.
6. Ils exigent la non exécution des sentences déjà prononcées, l'arrêt immédiat des jugements et de toute arrestation à caractère politique.
7. Ils demandent en outre au Médiateur S.E. Mwalimu Julius K. NYERERE, au Président de la Commission ad hoc et aux Délégations en négociations interburundaises de paix à Arusha, de noter et adopter que ce procès devra faire partie des actions à réaliser pendant la période de transition qui sera issue des "Accords d'Arusha sur le Burundi".
8. Ils remercient encore une fois la Communauté Internationale en général et les pays de la sous-région en particulier pour l'attention qu'ils manifestent en faveur de la solution durable de la crise burundaise et expriment leur profond engagement à contribuer efficacement.

Fait à Arusha, le 20 mai 1999

Les Partis pour l'instauration de la Démocratie au Burundi

1. LE FRONT POUR LA DEMOCRATIE AU BURUNDI (FRODEBU)
Honorable Dr MINANI Jean, Président
2. LE RASSEMBLEMENT DU PEUPLE BURUNDAIS (R.P.B.)
Monsieur BIGIRIMANA Balthazar, Président
3. LE PARTI DU PEUPLE (P.P.)
Monsieur NIYONKURU Schadrack, Président
4. LE PARTI LIBERAL (P.L.)
Maître NIKOBAMYE Gaë tan, Président
5. Le CONSEIL NATIONAL POUR LA DEFENSE DE LA DEMOCRATIE ((CNDD)
Monsieur NYANGOMA Léonard, Président
P.O. Léonce Ndarubagiye, Membre du Comité Exécutif
6. LE FRONT POUR LA LIBERATION NATIONALE (FROLINA)
Monsieur KARUMBA Joseph, Président
7. LE PARTI POUR LA LIBERATION DU PEUPLE HUTU DU BURUNDI (PALIPEHUTU)
Monsieur SEZOYA Antoine, Vice-Président

Index(www.burundi.org)